ASL
association pour la sauvegarde du Léman

Le Léman source de vie
www.asleman.org

Genève, le 13 octobre 2026

Madame Josiane Lei
Maire d'Evian-les-Bains
Rue de Clermont, CS 80098
F- 74502 Evian Cedex

Signalement de rejets d'eaux de nettoyage dans les avaloirs d'eaux pluviales

Madame la Maire,

L'un de nos membres nous a signalé que l'entreprise de nettoyage Elite pro déverserait ses eaux de lavage dans les avaloirs (bouches d'égout) du réseau d'eaux pluviales de la commune, à l'adresse suivante : 5 chemin de chez Roch, Le Rose Eden. Nous ne pouvons attester de ces faits, mais nous tenons à vous alerter sur ce type de pratiques.

Les avaloirs d'eaux pluviales ne sont pas reliés à une station d'épuration : ce qui y est versé rejoint le Léman sans traitement. Les détergents, tensioactifs, désinfectants et solvants contenus dans les produits de nettoyage sont toxiques pour les organismes aquatiques : ils altèrent les branchies des poissons, perturbent la reproduction et fragilisent les micro-organismes qui sont à la base de la chaîne alimentaire. Même les produits dits « biodégradables » ne doivent pas être rejetés dans le milieu naturel.

L'article L.216-6 du Code de l'environnement punit le rejet de substances nuisibles dans les eaux superficielles de deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Par ailleurs, l'article L.1331-10 du Code de la santé publique soumet tout déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau public à une autorisation préalable, et le règlement d'assainissement applicable encadre ces rejets.

En Suisse, où le Léman est également une ressource commune, la loi fédérale sur la protection des eaux interdit de déverser des substances polluantes dans les eaux claires. Des documents de sensibilisation existent : la notice « Nettoyer les toitures sans polluer les eaux » de l'État de Vaud, et la campagne de l'Association suisse des gardes-pêche, rappelle que seule l'eau de pluie doit aller dans les grilles d'eaux claires. Ils pourraient utilement inspirer une communication auprès des entreprises et des habitants d'Evian.

Nous espérons que la mairie d'Evian saura trouver la bonne réponse à apporter à cette situation, et restons à votre disposition, le cas échéant, pour en discuter.

Veuillez agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Jean Marcel Dorioz
Vice-président

Suzanne Mader-Feigenwinter
Secrétaire générale

Association pour la Sauvegarde du Léman – www.asleman.org – Tél : +41 22 736 86 20 – Email : asl@asleman.org
ASL Suisse
Rue des Cordiers 2, CH-1207 Genève
Postfinance IBAN : CH60 0900 0000 1201 5316 0
ASL France
C/o Max Rien, 1 Allée Gravière, Coudrée 3, F-74200 Thonon-les-Bains
Société Générale IBAN : FR76 3000 3001 0400 0372 6141 548